

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} JANVIER 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT PROVENANT DU FINISTERE

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation* du Conseil Départemental	A la charge du résident		
1-2	63.14 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	68.99 €	2 069.70 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 81.22 € (dont un tarif Dépendance de 18.08€).

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50€ par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours

La réservation et la libération de chambre sont facturées au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour soit 43.14€/jour.

Dépôt de garantie : 1 894.20 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} JANVIER 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
1-2	63.14 €	21.73 €	84.87 €	2 546.10 €
3-4		13.79 €	76.93 €	2 307.90 €
5-6		5.85 €	68.99 €	2 069.70 €

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 81.22 € (dont un tarif Dépendance de 18.08€).

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50€ par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours

La réservation et la libération de chambre sont facturées au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour soit 43.14 €/jour.

Dépôt de garantie : 1 894.20 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.